

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022

FINANCES

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022 – GRATUITE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES

Afin de réglementer l'accès aux représentant(e)s des candidat(e)s aux salles municipales lors de l'élection présidentielle qui se déroulera au cours de l'année 2022 et afin de respecter le principe d'égalité, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'accès à chacun des représentant(e)s des candidat(e)s à l'élection présidentielle pour les salles municipales, soit au Château de Sonnaz, soit aux Ursules, soit à l'Espace Tully, pour une réunion publique en soirée pour chaque tour de scrutin.

Sur proposition de Monsieur TERRIER, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

----- Fin du document -----